

Convocation et appel à candidature

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Vendredi 4 septembre 2020

Beaumont-sur-Oise

Saint-leu-la-Forêt, le 22 juin 2020

Mesdames, Messieurs les président(e)s,

Cette année le comité directeur du CDVOBB, élu en juin 2016 pour 4 ans, arrive au terme de son mandat.

Lors de notre assemblée générale qui aura lieu le vendredi 4 septembre 2020 à Beaumont-sur-Oise, vous devrez élire les 19 personnes qui dirigeront le comité pendant la prochaine olympiade.

Vous trouverez ci-après :

- La convocation et l'appel à candidature
- L'acte de candidature à la fonction de membre du comité directeur (19 sièges sont à pourvoir, dont 1 pour un médecin)
- L'acte de candidature à la fonction de délégué à l'AG de la FFBB

Quelques dates à retenir :

- **29 juin 2020**
 - ❖ Envoi du livret financier de la saison 2019-2020 incluant les tarifs pour la saison 2020-2021
- **10 juillet 2020**
 - ❖ Fin des candidatures – membres du Comité Directeur
 - ❖ Fin des candidatures – délégués fédéraux
- **21 août 2020 (au plus tard)**
 - ❖ Envoi de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
 - ❖ Envoi de la liste des candidats à la fonction de délégué fédéral
 - ❖ Envoi de la liste des candidats au Comité Directeur

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez-pas à revenir vers nous.

Bonne réception, bien cordialement,

Pascale TOURNAY
Secrétaire Générale



Convocation et appel à candidature

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Vendredi 4 septembre 2020
Beaumont-sur-Oise

- Les associations sportives sont représentées par leur Président. En cas d'absence, celui-ci pourra donner pouvoir à une personne de son club afin de le représenter. Ces représentants doivent être licenciés à la FFBB, avoir au moins 16 ans et jouir de leurs droits civiques.
- La présence des associations sportives du département est obligatoire. Toute absence sera sanctionnée par une pénalité financière (cf. dispositions financières 2019-2020 du CDVOBB).
- Chaque association sportive représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés établi à la date du 31 mars 2020.

! Le Président responsable de chaque association sportive est celui enregistré dans la base fédérale FBI au 31 mars 2020, conformément aux Statuts du CDVOBB – Titre III – article 7, et ce, jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Élective du 4 septembre 2020.

Si vous ne pouvez assurer cette fonction, nous vous remercions de mandater le nouveau Président ou une personne de votre association sportive afin d'assurer la continuité de ce statut.

- Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas autorisés (article 7-2 des statuts du CDVOBB).

RAPPEL IMPORTANT :

- Article 6 des statuts du CDVOBB

« Une association sportive, et le cas échéant un établissement, membre ne pourra pas participer au vote, par le biais de son représentant, si elle/il n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, du Comité Départemental, de la Ligue régionale dont elle/il est membre, le cas échéant ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Vendredi 4 septembre 2020
Beaumont-sur-Oise

Comité Directeur

⇒ 19 postes à pourvoir => fin du mandat juin 2024

Conformément aux statuts du CDVOBB, le Comité Directeur est composé de 19 membres dont 1 médecin et comprend un nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciées.

- Un poste médecin
- 5 postes féminins (au moins)
- 13 postes masculins (au plus)

➤ Est éligible au Comité Directeur, toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins 6 mois, à la date de l'élection, au sein du CDVOBB.

➤ Les actes de candidature sont établis sur le formulaire dédié.

Celui-ci doit être adressé au plus tard le **10 juillet 2020** au CDVOBB par lettre recommandée avec un accusé de réception – cachet de la poste faisant foi ou remis en mains propres contre décharge au siège du comité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Vendredi 4 septembre 2020
Beaumont-sur-Oise

Délégués fédéraux

⇒ 2 postes à pourvoir

Les délégués représentants le CDVOBB à l'Assemblée Générale de la FFBB qui se tiendra au siège du CNOSF à Paris le 19 décembre 2020, sont élus par les représentants des associations sportives dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France, conformément aux articles 10 des statuts de la Fédération Française de Basket Ball.

Les 2 délégués sont désignés pour un an.

➤ Les actes de candidature sont établis sur le formulaire dédié.

Celui-ci doit être adressé au plus tard le **10 juillet 2020** au CDVOBB par lettre recommandée avec un accusé de réception – cachet de la poste faisant foi ou remis en mains propres contre décharge au siège du comité.